



SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Certificat

Certificate

COMPOSANT NF-SSI

<i>Nature et date de la décision</i>
Reconduction du 7 novembre 2014
N° d'identification : LIR 001 A2

<i>Date de fin de validité du</i>
31 décembre 2017

La Société :
SIEMENS
 617, rue Fourny
 ZI - BP 20
 78531 BUC
 France
 Pour son usine de :
 ZUG - Suisse

est autorisée à commercialiser le composant certifié suivant, destiné à être installé dans le(les) SSI certifié(s) NF dont les références commerciales sont listées sur le site Internet www.marque-nf.com, selon les conditions définies dans le référentiel de certification NF-SSI :

Désignation normalisée : **Détecteur ponctuel – Détecteur de flamme**
 Référence commerciale : **DF 1192**
 Marque commerciale : **SIEMENS**
 Type de produit : **Infra Rouge**

Ce certificat annule et remplace tout certificat antérieur.

Ce certificat atteste :

- que le produit désigné est certifié conforme aux normes NF EN 54-10:2002+A1:2006, NF EN 54-17:2006 et spécifications complémentaires telles que spécifiées dans le référentiel de certification NF-SSI en vigueur ;
- que le produit est associable à un Système de Sécurité Incendie certifié NF au sens du référentiel NF-SSI en vigueur ;
- que le système qualité de la société a été évalué conformément au référentiel de certification NF-SSI en vigueur.

Il n'engage en aucun cas AFNOR Certification quant à la conformité réglementaire de l'installation dans laquelle le produit objet de ce certificat sera utilisé.

Caractéristiques certifiées :

- Mode de fonctionnement : **Conventionnel / Adressable**
- Indicateur d'action externe : **Oui**
- Sensibilité réglable : **Oui**
- Type de liaison au système : **Filaire**
- Isolateur de court-circuit intégré : **Oui**
- Divers : **Classe 1 et 2**

La conformité à l'annexe ZA des normes NF EN 54-10:2002+A1:2006 et NF EN 54-17:2006 est attestée par le marquage CE apposé sur le produit conformément au Règlement Produits de Construction (EU) n° 305/2011.

Ce certificat NF est valable jusqu'au 31 décembre 2017 sous réserve des résultats des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux règles générales de la marque NF et au référentiel de certification NF-SSI.

Le Directeur Général

Franck LEBEUGLE